

Niveaux de vie des Franciliens en 2008 : situation régionale et départementale



atandeaner_2000 / www.flickr.com

En Île-de-France, le département le plus riche de France (Paris) avoisine l'un des plus pauvres (la Seine-Saint-Denis). Alors que les disparités s'atténuent entre la région et la province, elles s'accroissent entre les départements franciliens.

À la suite du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur les niveaux de vie et les inégalités en 2006, l'Insee s'active à produire davantage d'indicateurs pour mieux cerner les questions d'inégalité et de pauvreté. La mise à disposition récente de données sur le revenu disponible des ménages, après redistribution, à l'échelle des régions et des départements constitue l'une des avancées significatives de

ces dernières années. Elle permet une analyse plus fine des disparités en termes de niveaux de vie, après la prise en compte des prestations reçues et le paiement des impôts et des prélèvements sociaux.

Avantage régional sauf sur les bas revenus

L'Île-de-France est la région la plus riche de France, devant l'Alsace et Rhône-Alpes. En 2008, le revenu disponible moyen des ménages franciliens se situe à

42 037 € par an, à un niveau supérieur de 26 % à la province. Cette moyenne est très sensible à l'importance des hauts revenus. Aussi convient-il d'examiner séparément la situation des personnes qui se situent au milieu de la distribution des revenus (médiane), celle des plus pauvres (1^{er} décile) et celle des plus riches (9^e décile).

La moitié des ménages franciliens vivent avec moins de 32 638 € par an (médiane). L'écart de revenu disponible médian n'est plus que de 17 % entre l'Île-de-France et la province. L'analyse peut être affinée pour tenir compte de la taille et de la composition des ménages et des effets d'économie d'échelle que suppose la mise en commun de certaines dépenses au

Atlas des Franciliens

Cette Note rapide constitue l'une des planches du futur Atlas des Franciliens, à paraître fin 2011 sous l'égide de l'IAU idF.

sein du ménage comme celle du logement. On passe alors à la notion de niveau de vie par personne qui est un revenu disponible par unité de consommation (UC). Le niveau de vie médian des Franciliens est de 21 373 € par an, soit un écart de 15 % avec la province.

Les 10 % des Franciliens les plus pauvres ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 707 € (1^{er} décile). Ce niveau dépasse à peine de 2 % le seuil au-dessous duquel vivent les 10 % des provinciaux les plus pauvres. À l'opposé, les 10 % des Franciliens les plus riches vivent avec plus de 44 243 € par an (9^e décile). C'est 32 % de plus que le niveau de vie plancher des provinciaux les plus riches. Autrement dit, si les Franciliens sont, pour la plupart, plus aisés que les provinciaux en raison d'écart dans les niveaux de formation, de la plus grande présence des catégories de cadres et de professions libérales et d'une activité féminine plus développée, les bas revenus y sont aussi faibles. Les contrastes sont donc plus forts dans la région : le 9^e décile de niveau de vie est quatre fois plus élevé que le 1^{er} décile en Île-de-France (4,1), mais seulement trois fois plus en province (3,2).

Rattrapage de la province

Il est possible d'apprécier l'évolution des revenus sur moyenne période à partir des données sur les revenus déclarés avant redistribution. Depuis le début des années 2000, les revenus déclarés ont progressé nettement plus vite en province qu'en Île-de-France, à l'exception des plus élevés qui ont évolué à un rythme similaire. Les bas revenus ont augmenté trois fois plus (+ 13,7 % contre + 5 %) et le revenu médian, deux fois plus (+ 11,5 % contre + 4,8 %). Ce rattrapage tend à atténuer les différences avec la province. L'écart sur le revenu médian déclaré est ainsi passé de + 28 % en 2000 à + 20 % en 2008. En revanche, l'écart sur le dernier décile reste élevé (passant de 40 % à 39 %).

Niveau de vie en 2008 (en euros)

	Niveau de vie moyen	Rang en France *	1 ^{er} décile (D1)	Rang en France	Médiane	Rang en France	9 ^e décile (D9)	Rang en France	Rapport inter-déciles**	Rang en France
Paris	33 117	1	10 039	75	23 951	1	58 981	1	5,9	1
Hauts-de-Seine	30 267	2	11 342	12	23 729	3	52 632	2	4,6	2
Seine-Saint-Denis	19 237	92	8 784	95	16 921	93	31 437	64	3,6	9
Val-de-Marne	24 406	6	10 675	40	20 616	7	40 783	5	3,8	3
Seine-et-Marne	23 444	7	11 705	4	20 888	6	36 454	11	3,1	47
Yvelines	28 412	3	12 488	1	23 772	2	46 895	3	3,8	4
Essonne	24 665	5	11 724	3	21 861	4	39 487	6	3,4	19
Val-d'Oise	22 848	12	10 722	38	20 188	8	36 693	10	3,4	16
Île-de-France	26 400		10 707		21 373		44 243		4,1	
Province	21 284		10 490		18 505		33 417		3,2	

* Rang parmi les 95 départements de France métropolitaine. ** D9/D1.

Note : le niveau de vie est un revenu déclaré après redistribution par UC. Source : Insee, revenus disponibles localisés.

Les effets de la redistribution

Au titre de la redistribution, l'État verse des minima sociaux, des prestations familiales, des aides au logement et lève des impôts sur les revenus des ménages. Il contribue ainsi à niveler les inégalités de revenus. En Île-de-

France, ces effets sont neutres sur le niveau de vie médian des personnes, positifs en deçà, négatifs au-delà, et d'autant plus forts qu'on se situe aux extrêmes. Ils conduisent à accroître, en bas de l'échelle des revenus, le niveau de vie du 1^{er} décile de 4 137 € par an et amputent le niveau de vie du 9^e décile de 3 405 €, avec des effets relatifs très différenciés. Ce montant équivaut à accroître le 1^{er} décile de 63 % et à diminuer le 9^e décile de seulement 7 %. Le rapport inter-décile (D9/D1) passe ainsi de 7,2 avant redistribution à 4,1 après.

Ces effets redistributifs opèrent à l'échelle de la France entière et conduisent aussi à une réduction des écarts de niveaux de vie entre les régions les plus riches et celles qui le sont moins. La redistribution réduit les écarts de niveaux de vie entre l'Île-de-France et la province de 4 à 7 points selon les cas au-delà du 3^e décile. L'écart sur le 9^e décile

France, ces effets sont neutres sur le niveau de vie médian des personnes, positifs en deçà, négatifs au-delà, et d'autant plus forts qu'on se situe aux extrêmes. Ils conduisent à accroître, en bas de l'échelle des revenus, le niveau de vie du 1^{er} décile de 4 137 € par an et amputent le niveau de vie du 9^e décile de 3 405 €, avec des effets relatifs très différenciés. Ce montant équivaut à accroître le 1^{er} décile de 63 % et à diminuer le 9^e décile de seulement 7 %. Le rapport inter-décile (D9/D1) passe ainsi de 7,2 avant redistribution à 4,1 après.

Jeunes et familles monoparentales moins aisés

Les revenus sont en Île-de-France sensiblement croissants avec l'âge du référent fiscal du ménage. Les ménages dont le référent a moins de 30 ans ont un niveau de vie moyen inférieur de 30 % à celui des ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans. Le niveau de vie plafonne ensuite dans la région aux âges élevés, mais diminue en province. C'est aux âges élevés que les écarts entre l'Île-de-France et la province sont les plus marqués. Le niveau de vie moyen des ménages dont le référent a

Définitions

Le **revenu déclaré** est la somme des ressources déclarées par un ménage au fisc, avant abattement. Il comprend les traitements et les salaires, les indemnités de chômage, les bénéfiques, les retraites, les pensions, les revenus du patrimoine (quand ils sont soumis à déclaration).

Le **revenu disponible** est un revenu après redistribution. C'est le revenu déclaré auquel sont ajoutées les prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) et duquel sont déduits les impôts directs (sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG et CRDS).

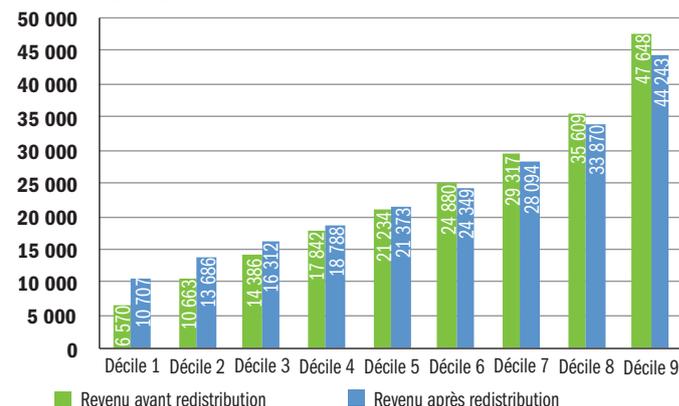
Les **unités de consommation** (UC) d'un ménage permettent de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Dans chaque ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacune, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Le niveau de vie d'un individu est le rapport du revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu au nombre d'unités de consommation. Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

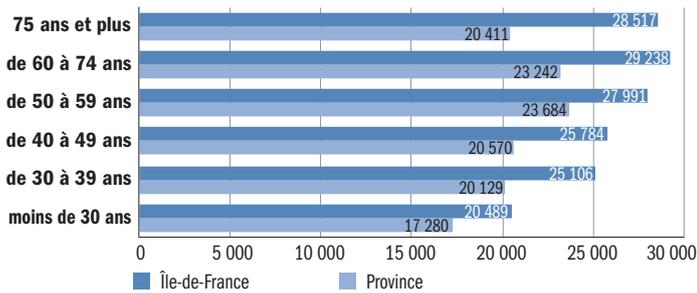
Si l'on ordonne une distribution de revenu ou de niveau de vie, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Le premier décile (**D1**) est le revenu au-dessous duquel se situent les 10 % des revenus les plus faibles. Le dernier décile (**D9**) est le revenu plancher au-dessus duquel se situent les 10 % des revenus les plus élevés. Le **rapport inter-décile** D9/D1 mesure l'écart relatif entre le haut et le bas de la distribution des revenus. L'**écart inter-décile** (D9-D1) mesure l'écart absolu entre le haut et le bas de la distribution.

Le **ménage fiscal** regroupe les foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les étudiants rattachés aux impôts sont comptés dans le logement des parents même s'ils occupent un logement indépendant. Les contribuables vivant en collectivité, les sans-abri et, jusqu'en 2006, les ménages ayant connu des événements de type mariage, décès ou séparation sont exclus de la source. À des fins de comparaison dans le temps, les données de 2007 sont disponibles dans l'ancien et le nouveau champ.

Niveau de vie par personne avant et après redistribution, Île-de-France 2008



Niveaux de vie moyen par âge du référent du ménage en 2008



Source : Insee, revenus disponibles localisés.

plus de 75 ans est supérieur de 40 % à celui de la province.

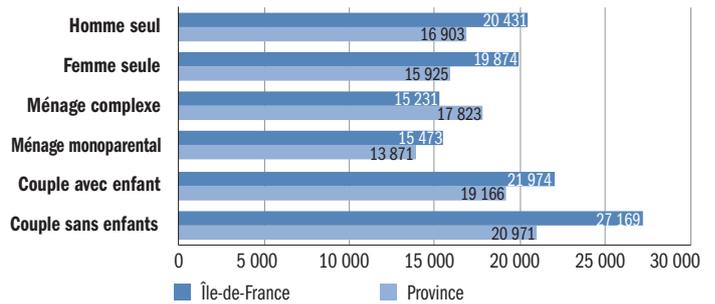
Les disparités de revenus sont encore plus fortes selon le type de ménage. Les couples sans enfants, qui peuvent cumuler deux salaires en l'absence de charge de famille, sont beaucoup plus aisés que les familles monoparentales ou les ménages complexes – c'est-à-dire ceux qui comptent plus d'une famille et/ou plusieurs personnes isolées. Le niveau de vie médian des familles monoparentales est inférieur de 30 % à celui des couples avec enfants et de 43 % à celui des couples sans enfants. Là encore, les revenus sont plus élevés dans la région quel que soit le type de ménage à l'exception des ménages complexes. Les écarts les plus forts concernent les couples sans enfants (+ 30 %). D'autres comparaisons peuvent être menées à partir des revenus déclarés avant redistribution sur la taille des ménages ou le statut d'occupation des logements. Le revenu médian par UC des

ménages de deux personnes est deux fois plus élevé que celui des ménages de cinq personnes ou plus. Celui des propriétaires représente un peu plus du double de celui des locataires du parc social francilien. En comparaison avec la province, les propriétaires franciliens sont plus aisés (+ 36 %), mais les ressources des ménages de plus de cinq personnes sont similaires.

Paris-la Seine-Saint-Denis, le grand écart

Tous les départements franciliens sont classés parmi les dix départements français ayant le niveau de vie médian le plus élevé de France métropolitaine. Tous sauf un, la Seine-Saint-Denis, qui se situe en 93^e position pour la médiane, mais en dernière position (95^e) pour le niveau de vie du 1^{er} décile. Les habitants de Seine-Saint-Denis sont parmi les moins aisés de France, et la concentration de populations très pauvres y est plus forte qu'ailleurs. À l'opposé, les Parisiens

Niveau de vie moyen par type de ménage en 2008



Source : Insee, revenus disponibles localisés.

sont les plus aisés, et la richesse y est plus intense qu'ailleurs (9^e décile maximal). Mais la capitale accueille aussi une part importante de populations à bas revenus, le 1^{er} décile de niveau de vie se situant en 75^e position, ce qui en fait le département français le plus contrasté.

Là encore, la redistribution, via les impôts et les prestations sociales, nivelle les écarts. Elle augmente le revenu moyen de 10,6 % en Seine-Saint-Denis et de 3,3 % dans le Val-d'Oise et le diminue dans les trois départements les plus aisés, respectivement de - 6,6 % à Paris, - 5,3 % dans les Hauts-de-Seine et - 3,8 % dans les Yvelines. Le niveau de vie médian des Parisiens dépasse de 63 % celui des Séquano-Dyonisiens avant redistribution, et de 42 % après, l'écart sur le revenu moyen passant de 104 % à 72 %.

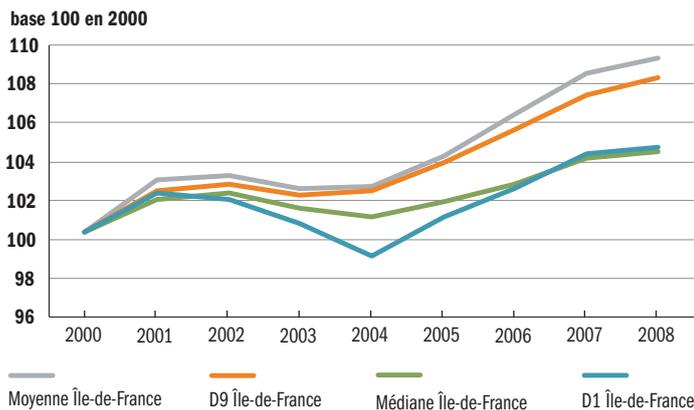
Creusement des inégalités entre Franciliens...

Les séries de données sur les revenus déclarés avant redistri-

bution, disponibles par UC depuis 2000, permettent d'évaluer l'évolution des inégalités de revenu sur moyenne période dans la région. Entre 2000 et 2008, les hauts revenus se sont accrus plus fortement que les revenus médians ou les bas revenus, en euros constants. Le 9^e décile a progressé de 9,1 %, soit près de deux fois plus que la médiane (+ 4,8 %) ou le 1^{er} décile (+ 5 %). Les inégalités se sont donc creusées par le haut de la distribution des revenus. En valeur absolue, le plafond des bas revenus a progressé de 312 €, la médiane de 968 €, quand le plancher des hauts revenus gagnait 3955 €.

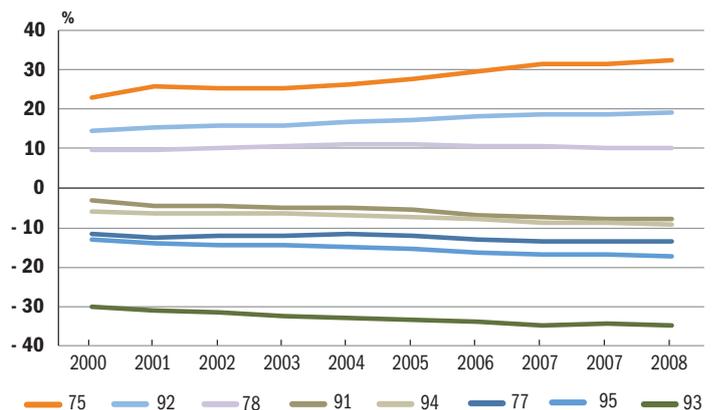
Ces évolutions sont très différenciées dans le temps selon la conjoncture et la place des Franciliens dans la hiérarchie des revenus. Pendant les années 2001-2004, marquées par un recul de l'emploi salarié en Île-de-France et une montée du chômage de 2,2 points, ce sont les bas revenus qui ont le plus pâti

Évolution des revenus déclarés 2000-2008 en Île-de-France (en euros constants)



Source : Insee, revenus fiscaux localisés.

Revenus moyens par UC par département : évolution de l'écart à la moyenne régionale



Source : Insee, revenus fiscaux localisés.

Évolution des revenus déclarés annuels par UC par département entre 2000 et 2008 (en %)

	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	Moyenne
Paris	6,1	7,6	16,1	18,5
Hauts-de-Seine	12,4	8,2	13,6	14,9
Seine-Saint-Denis	- 0,7	- 0,4	3,0	2,3
Val-de-Marne	- 0,2	2,7	7,2	6,2
Seine-et-Marne	7,8	7,0	6,6	8,1
Yvelines	8,7	7,3	10,5	11,1
Essonne	1,2	3,7	4,9	4,9
Val-d'Oise	4,6	3,1	4,6	4,9
Île-de-France	5,0	4,8	9,1	10,2

Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages.

du ralentissement économique. Le plafond des bas revenus a diminué de 3,6 % en euros constants entre 2001 et 2004, celui des classes moyennes de 1,1 % (médiane), mais les hauts revenus sont restés stables. Au cours de la reprise qui a suivi, les hauts et les bas revenus ont augmenté au même rythme (6,5 %) – ce qui traduit un accroissement des écarts absolus – mais les classes moyennes ont moins profité de la conjoncture (+ 3,9 %).

... entre départements franciliens...

La progression des inégalités s'est répercutée de façon différenciée sur le territoire francilien. Les écarts se sont creusés entre les trois départements les plus aisés – Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines – et les autres. Le revenu déclaré moyen par UC s'est accru fortement à Paris (+ 18,5 %) et dans les Hauts-de-Seine (+ 15 %) entre 2000 et 2008 en euros constants, sous l'effet notamment d'une élévation forte des hauts revenus. La hausse n'a été que de 2,3 % en Seine-Saint-Denis, pour une moyenne régionale de + 10 %. Aussi, le revenu moyen déclaré des Parisiens ne cesse de s'élever par rapport à la moyenne régionale, passant d'un écart de + 23 % en 2000 à + 32 % quand celui des Séquanodionysiens ne cesse de s'en éloigner (de - 30 % à - 35 %). L'évolution des niveaux de vie médians est moins différenciée. La Seine-et-Marne a vu son revenu médian progresser autant

que celui des trois départements les plus aisés (entre + 7 % et + 8,6 %) quand celui de la Seine-Saint-Denis diminuait légèrement (- 0,4 %). Les bas revenus se sont affaiblis en Seine-Saint-Denis (- 0,7 %), là où ils étaient déjà les plus faibles, et dans le Val-de-Marne (- 0,2 %). Ils se sont fortement accrus dans les Hauts-de-Seine (+ 12,4 %) et sensiblement dans les Yvelines (8,7 %), la Seine-et-Marne (7,8 %) et Paris (6,1 %). Les hauts revenus ont progressé partout, avec des hausses s'échelonnant de 3 % seulement en Seine-Saint-Denis à 13,6 % dans les Hauts-de-Seine et 16,1 % à Paris. On assiste donc bien à une paupérisation d'une partie de la population de la Seine-Saint-Denis, sensible chez les plus modestes, mais aussi à un net enrichissement des populations résidant dans les départements les plus aisés. Ces transformations sociales résultent pour beaucoup des migrations

résidentielles sous l'effet du jeu des prix immobiliers et d'un impact différencié de la rénovation urbaine.

... et au sein de chaque département

Les disparités au sein de chaque département, mesurées par le rapport interdécile, n'ont pas évolué de façon homogène. Les inégalités se sont fortement creusées à Paris du fait de l'envol des très hauts revenus, sensiblement dans le Val-de-Marne ou la Seine-Saint-Denis, mais peu dans les Hauts-de-Seine ou en grande couronne. Dans les Hauts-de-Seine, la hausse record des bas revenus avant redistribution a presque compensé celles des hauts revenus. Dans les deux autres départements de petite couronne, la paupérisation des populations à bas revenus a été concomitante d'une hausse modérée des plus élevés conduisant à creuser les écarts. La Seine-et-Marne est le seul département où le rapport interdécile a légèrement baissé en raison d'une augmentation relative plus forte du 1^{er} décile. Toutefois, dans tous les départements, l'écart interdécile, qui mesure la différence entre le revenu plafond des plus pauvres (D1) et le revenu plancher des plus riches (D9), s'est accru en euros constants, de 985 € en Seine-Saint-Denis jusqu'à 8 794 € à Paris.

Mariette Sagot ■

Les sources

L'Insee diffuse les revenus disponibles des ménages au niveau national à partir de l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et les revenus déclarés des ménages au niveau local à partir de la source revenus fiscaux localisés des ménages (RFL). Le dispositif revenus disponibles localisés (RDL) permet le calcul des revenus disponibles au niveau départemental, depuis 2006, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. L'exploitation RDL 2008 a été réalisée à partir des revenus 2008 déclarés en 2009 et de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2009. Les différents impôts payés sont connus par la source fiscale. Les prestations sociales sont imputées au niveau départemental ; le nombre d'allocataires et les montants imputés sont ensuite confrontés aux données fournies par les CAF. Les revenus financiers qui ne sont pas déclarés (livrets d'épargne, contrats d'assurance vie...) sont estimés à partir de l'enquête patrimoine. Un ensemble de contrôles permet une mise en cohérence avec la source nationale (ERFS).

Pour en savoir plus

- AERTS Anne-Thérèse, CHIRAZI Sandra, « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007, un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains », *Insee Première* n° 1309, août 2010.
- LOMBARDO Philippe, PUJOL Jérôme, « Les niveaux de vie en 2008 », *Insee Première* n° 1311, septembre 2010.

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Ollivier
Correctrice
Madeleine Caux

Diffusion par abonnement
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144